



Trois comités de l'AIMQ deviennent des communautés de pratique

Le génie au service
des collectivités

Montréal, le 20 septembre 2022 – L'Association des ingénieurs municipaux (AIMQ) franchit aujourd'hui une autre étape de son développement par la transformation de trois comités internes en communautés de pratique. Celles-ci porteront sur la gestion des actifs, la gestion contractuelle et le travail des ingénieurs au sein des MRC. Pascale Fortin, ing., présidente de l'AIMQ, en a fait l'annonce lors de *Génial, Le congrès* de l'Association. Mme Fortin a également invité les membres intéressés par l'un de ces thèmes à participer à l'une ou l'autre des communautés.

« Gestion des actifs, gestion contractuelle et ingénierie municipale dans les MRC ... tous des enjeux auxquels les membres de l'AIMQ sont confrontés au quotidien. En 2022, le conseil d'administration a choisi de capitaliser sur le travail accompli par trois comités internes pour faire un pas de plus en élargissant leur mandat vers la pratique des ingénieurs municipaux et en incluant d'autres participants », commente Pascale Fortin.

Concrètement, pour le futur de l'ingénierie municipale, qu'est-ce que ça veut dire? « Il s'agit avant tout de partager le savoir et l'expérience, de stimuler les réflexions pour soutenir l'évolution des meilleures pratiques. C'est dans cet esprit que l'AIMQ s'engage sur cette voie; pour mettre en commun l'expertise de chacun et la mettre au service de l'ensemble des municipalités, peu importe leur taille », enchaîne-t-elle.

Qu'est-ce qu'une communauté de pratique?

Au Québec, le recours à la communauté de pratique est assez récent, bien qu'il s'agisse d'une structure de travail collaboratif utilisée dans le monde des affaires depuis plus de 25 ans. Il existe plusieurs définitions de ce mode de fonctionnement, mais celle qui se rapproche le plus des objectifs visés par l'AIMQ a été publiée en 2002, par Wenger, McDermott et Snyder en 2002 :

Les communautés de pratique sont des groupes de personnes qui se rassemblent afin de partager et d'apprendre les uns des autres, face à face ou virtuellement. Ils sont tenus ensemble par un intérêt commun dans un champ de savoir et sont conduits par un désir et un besoin de partager des problèmes, des expériences, des modèles, des outils et les meilleures pratiques. Les membres de la communauté approfondissent leurs connaissances en interagissant sur une base continue et à long terme, ils développent ensemble de bonnes pratiques.

Un plus pour les membres de l'AIMQ

Voici quelques exemples de bénéfices issus des communautés de pratique :

- Un accès rapide à de riches sources d'information;
- Un recours plus facile aux pairs, par exemple, en situation d'urgence;
- Un accès à l'expertise des membres et des experts consultés;
- Un partage de pratiques prometteuses et novatrices issues des leçons apprises;
- Un partage de conseils, d'avis, d'idées, de ressources, d'outils et d'information;
- La réduction du sentiment d'isolement;
- Une coproduction de nouvelles connaissances et de nouvelles idées.

Comment se joindre à une communauté de pratique?

Les nouvelles communautés de pratique pourront accueillir jusqu'à 15 membres de l'AIMQ. À noter que les rencontres peuvent se dérouler en présentiel et en virtuel, ceci afin de faciliter la vie des ingénieurs qui travaillent dans des municipalités géographiquement éloignées.

Les membres intéressés peuvent contacter directement les responsables des communautés de pratique :

Patrick Lépine, Gestion des actifs municipaux

patrick.lepine@blainville.ca

Frédéric Tremblay, Ingénierie municipale dans les MRC

frederic.tremblay@mrciac.qc.ca

Gérald Tremblay, Gestion contractuelle

gerald.tremblay@villerdl.ca

« Comme vous pourrez le constater, les nouvelles communautés de pratique permettront à l'AIMQ de renforcer son soutien aux membres. Parce qu'échanger, c'est bien. Pouvoir évoluer et être inspiré par un groupe qui partage les mêmes intérêts, c'est aller beaucoup plus loin grâce à ses pairs. C'est cela, l'esprit des communautés de pratique », conclut Pascale Fortin.

- 30 -

Source :

Danielle Boucher, conseillère en communication

communication@aimq.net 514 290-9431

À Propos de l'AIMQ

Fondée en 1963, l'AIMQ a pour mission de soutenir les ingénieurs municipaux dans l'exercice de leur profession, de favoriser le développement de leurs compétences et de contribuer à l'amélioration de la gestion municipale au Québec. Ses valeurs sont axées sur l'excellence, l'intégrité et la collaboration. Outre le prix Gestion des actifs municipaux, l'AIMQ remet annuellement les prix Reconnaissance, Génie Méritas et Entreprise partenaire.